

A REMPLIR IMPERATIVEMENT

Double page à retourner au bureau d'aide juridictionnelle accompagnée de vos pièces justificatives.

I - Renseignements concernant le demandeur :

1 - Pour une personne physique

Madame Monsieur : Mademoiselle

Votre nom de (naissance) :

Eventuellement, votre nom d'époux(se)

Votre prénom :

Votre date de naissance : Votre lieu de naissance :

Votre nationalité : - Française. - de l'Union européenne. - Autre :

Votre adresse :

Code Postal : Commune :

Numéro allocataire C.A.F. : (mention obligatoire ou inscrire NÉANT)

Téléphone :

Votre profession ou situation actuelle :

Vous vivez : Seul(e) En couple Avec parents, amis ou autres, préciser :

Depuis le :

2 - Cas particuliers

- **Demande faite au nom d'un enfant mineur (moins de 18 ans) ou d'un majeur protégé (placé sous tutelle, curatelle...)**

Nom et prénom du représentant légal et /ou de l'organisme :

Précisez (père, mère tuteur, curateur, administrateur légal, administrateur ad hoc)

Adresse du représentant légal :

Code postal : Commune :

- **Demande faite par une personne morale à but non lucratif**

Dénomination :

Forme : Objet :

Siège social :

II - Renseignements concernant les personnes vivant habituellement avec vous :

RUBRIQUE À RENSEIGNER IMPÉRATIVEMENT

1 - votre conjoint(e), votre concubin(e) ou votre partenaire d'un pacs :

Son nom (de naissance) :

Eventuellement, son nom d'époux (se)

Son prénom :

Sa profession :

2 - Vos enfants et les personnes à votre charge ou habitant habituellement avec vous :

Nom(s) et prénoms	lien de parenté (ex. : fils, neveu, mère)	date de naissance	Profession

Si vous manquez de place, complétez cette liste sur une feuille blanche que vous joindrez à votre demande

III - Votre affaire :

Votre ou vos adversaire(s) : (à compléter dans la mesure où vous possédez ces informations)

NOM	PRENOM	ADRESSE <small>(Indispensable aux fins de désignation d'huissier)</small>

Si vous manquez de place, complétez cette liste sur une feuille blanche que vous joindrez à votre demande

Décrivez la nature de la procédure vous amenant à déposer un dossier d'aide juridictionnelle

Avez vous déjà bénéficié d'une aide juridictionnelle dans cette affaire ?

OUI NON

Cette aide concernerait-elle une transaction ? (c'est à dire un accord amiable avec votre adversaire)

OUI NON

Un juge a-t-il déjà été saisi dans cette affaire ?

OUI NON

Si oui, précisez la juridiction :

(exemple : tribunal de grande instance de Nanterre)

et la date à laquelle vous êtes convoqué(e)

(Joindre une copie de votre convocation)

Souhaitez-vous faire exécuter une décision de justice déjà rendue ?

OUI NON

Si oui, à quel endroit doit-elle être exécutée ?

Souhaitez-vous exercer un recours contre une décision de justice ?

OUI NON

Désignation des auxiliaires de justice :

Je choisis pour avocat Maître : _____

Je choisis pour huissier Maître : _____

Je choisis pour avoué Maître : _____

IMPERATIF de faire apposer son cachet ci-dessous par l'auxiliaire de justice choisi :

OU

Je demande la désignation d' :

Un avocat

Un avoué

Un huissier de Justice

Des honoraires ont-ils déjà été versés ? OUI (Joignez la copie de la facture payée)

NON

IV - Déclaration de ressources (TABLEAU A COMPLETER IMPERATIVEMENT) :

QUELLE EST LA PÉRIODE PRISE EN COMPTE POUR LE CALCUL DE VOS RESSOURCES ?

-Si au moment de votre demande, vos ressources n'ont pas changé depuis l'année dernière, les ressources prises en compte seront **celles que vous avez déclarées pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année dernière.**

-**Si votre situation financière a changé** (à la suite d'un licenciement ou inversement d'une reprise d'activité, d'une séparation ou d'une nouvelle union,...) ce sont vos ressources actuelles qui seront prises en compte, à partir du 1er janvier de cette année et jusqu'à la date de votre demande.

Si vous êtes allocataire du RSA, du fonds national de solidarité ou de l'allocation d'insertion, ou si vous êtes victime d'un des crimes considérés comme étant les plus graves ou ayant droit d'une victime de tels actes (meurtre, actes de torture ou de barbarie, viol...), ou si votre action est engagée devant le tribunal départemental des pensions militaires ou la cour régionale des pensions, vous n'avez pas à remplir cette déclaration ; il vous suffit de produire le justificatif de votre situation.

	Vos ressources	Les ressources de votre conjoint(e) concubin(e) ou partenaire de PACS	Les ressources d'une autre personne vivant habituellement au foyer (enfant ou personne à charge) précisez :	Les ressources d'une autre personne vivant habituellement au foyer (enfant ou personne à charge) précisez :
Salaires, traitements nets imposables (figurant sur vos fiches de paye)				
Revenus non-salariés (revenus agricoles, industriels ou commerciaux ou non commerciaux)				
Allocations de chômage				
Indemnités journalières (maladie, maternité, professionnelle, accident du travail)				
Pensions, retraites rentes et préretraites				
Autres ressources (ex. : loyers que vous avez perçu, revenus des capitaux, revenus des valeurs mobilières...)				
Pensions alimentaires (montant qui vous a été effectivement versé)				
Ressources imposables à l'étranger converties en euros				
Prise en charge par une association, par un foyer				

Si vous manquez de place, complétez cette liste sur une feuille blanche que vous joindrez à votre demande

Indiquez :

les pensions alimentaires que vous versez à des tiers :

.....

.....

.....

.....

.....

A REMPLIR IMPERATIVEMENT

- Vous possédez :

Un compte courant : (joindre une copie des relevés des trois derniers mois)

- OUI - NON

Un compte rénuméré : CEL / PEL / LIVRET ... (joindre une copie des relevés des trois derniers mois)

- OUI - NON

SICAV - CODEVI : (joindre une copie des relevés des trois derniers mois)

- OUI - NON

Actions ou autres : (joindre une copie des relevés des trois derniers mois)

- OUI - NON

Des biens immobiliers (maison, terrain ...) autres que votre habitation principal ou des revenus immobiliers ?

(Préciser l'adresse et la valeur + revenus immobiliers)

- OUI - NON

Vous souhaitez apporter des informations complémentaires sur votre situation :

.....
.....
.....
.....

IMPORTANT :

Même si vous avez obtenu l'aide Juridictionnelle, le juge peut, dans certain cas, vous condamner à payer les frais du procès engagés par votre adversaire. Si votre action en justice est déclarée abusive par le Juge, ou si vos ressources ont beaucoup augmenté depuis le moment où vous avez fait votre demande, ou en cas de fausse déclaration, l'aide juridictionnelle peut vous être retirée. Vous devrez alors rembourser tout ou partie des dépenses avancées par l'état.

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande d'aide juridictionnelle sont exacts :

Date :

Signature du demandeur :

La loi rend passible d'une peine de quatre ans d'emprisonnement et/ou de 9000 euros d'amende toute personne qui aura fourni, en connaissance de cause, des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente demande d'aide juridictionnelle (article 22 - II de la loi n°68-690 du 31 juillet 1968). La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.



Vous avez rempli votre demande d'aide juridictionnelle. Pour que votre dossier soit complet, n'oubliez pas de joindre les pièces justificatives demandées en copie.